

Critère 6

**Maintien d'autres bénéfiques
et conditions socio-économiques**

CRITÈRE 6 - PROPRIÉTÉS FORESTIÈRES

INDICATEUR 6.1

Nombre de propriétés forestières et surface par type de propriété et par classe de taille

Forêts publiques

taille (ha)	forêts domaniales			autres forêts publiques relevant du régime forestier			total forêts publiques			
	nombre*	surface totale		nombre*	surface totale		nombre*	surface totale		surface moyenne
		ha	%		ha	%		ha	%	
0 - 1	13	10	0,0%	70	40	0,0%	83	50	0,0%	0,6
1 - 10	25	130	0,0%	1 561	8 700	0,3%	1 586	8 830	0,2%	5,6
10 - 25	43	800	0,0%	2 198	37 500	1,4%	2 241	38 300	0,8%	17,1
25 - 100	177	9 900	0,5%	5 068	284 100	10,3%	5 245	294 000	6,4%	56,1
100 - 500	466	130 500	7,1%	5 370	1 187 900	43,2%	5 836	1 318 400	28,8%	225,9
500 - 10 000	744	1 446 000	79,2%	1 223	1 229 300	44,7%	1 967	2 675 200	58,5%	1 360,0
10 000 et plus	16	238 100	13,0%	0	0	0,0%	16	238 100	5,2%	14 881,3
Total	1 484	1 825 440	100,0%	15 490	2 747 540	100,0%	16 974	4 572 880	100,0%	269,4

* nombre de forêts dans le cas des forêts domaniales ; nombre de collectivités propriétaires dans le cas des autres forêts publiques

(Source : ONF 2004 pour les forêts publiques, à partir du fichier foncier qui concerne l'ensemble des terrains boisés et non boisés bénéficiant du régime forestier. Les forêts domaniales mentionnées dans le tableau incluent les forêts affectées à divers ministères.)

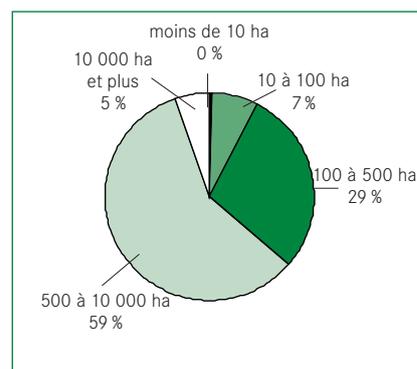


Figure 22 : Surface des forêts publiques par classe de taille (source : ONF, 2004)

Commentaire : l'Office national des forêts (ONF) gère actuellement près de 17 000 unités forestières différentes dont 15 490 forêts des collectivités, principalement communales et sectionnelles. La taille moyenne d'une unité est très variable selon la catégorie de forêt publique : estimée à 1 200 hectares pour les forêts domaniales, elle n'est que de

180 hectares pour les forêts des collectivités. Plus de 90 % de la surface domaniale est ainsi occupée par des unités supérieures à 500 hectares tandis que la majorité des autres forêts publiques (55 %) est constituée d'unités de moins de 500 hectares (figure 22).

Les forêts domaniales comptent 16 grands massifs forestiers de plus de 10 000

ha (13 % de la surface) dont le plus étendu est la forêt domaniale d'Orléans avec près de 35 000 hectares.

Les petites unités, inférieures à 100 ha, ne couvrent que 7,4 % de la surface des forêts publiques mais représentent plus de la moitié des unités gérées par l'ONF.

Forêts privées

taille (ha)	1976-83					1999				
	nombre de propriétaires (x 1000)	surface			nombre de propriétaires (x1000)	surface				
		totale (x1000 ha)	%	moyenne (ha)		totale (x1000 ha)	%	moyenne (ha)		
0 - 1	2 360	64,2%	773	7,9%	0,3	2 361	67,8%	745	7,0%	0,3
1 - 10	1 165	31,7%	3 188	32,7%	2,7	934	26,8%	2 975	28,0%	3,2
10 - 25	100	2,7%	1 464	15,0%	14,6	120	3,4%	1 761	16,6%	14,7
25 - 100	42	1,1%	1 905	19,6%	45,4	58	1,7%	2 641	24,9%	45,5
100 et plus	9	0,2%	2 410	24,7%	267,8	11	0,3%	2 498	23,5%	227,1
total ou moyenne	3 676	100,0%	9 740	100,0%	2,6	3 484	100,0%	10 620	100,0%	3,0

(Sources : SCEES et cadastre de la Direction Générale des Impôts; 1976-83 : enquête sur les structures économiques de la sylviculture (SCEES/ESSES) ; 1999 : enquête sur la structure de la propriété forestière privée pour les propriétés de 1 ha et plus (SCEES) et cadastre pour les propriétés de moins de 1 ha.)

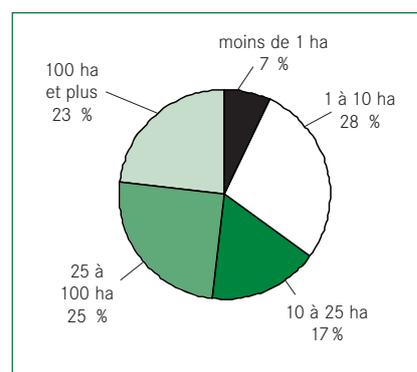


Figure 23 : Surface des forêts privées par classe de taille (source : SCEES, 1999)

↳ Nota : les résultats de la classe 0-1 hectare ne sont pas comparables car les données 1976-83 reposent sur l'enquête Teruti tandis que les données 1999 sont issues du cadastre, faute d'éléments disponibles dans l'enquête 1999 du SCEES. Par ailleurs, l'enquête SCEES/ESSES de 1976-83 utilisait comme base de sondage les points de l'enquête Teruti pour lesquels le propriétaire avait pu être identifié, ce qui explique que la surface totale soit sous-estimée (9,7 millions d'ha sur 10,4 millions d'hectares recensés).

CRITÈRE 6 - PROPRIÉTÉS FORESTIÈRES

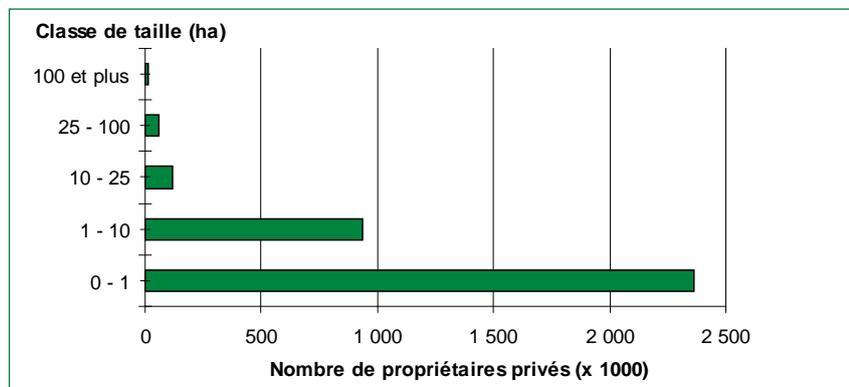


Figure 24 : Nombre de propriétaires privés par classe de taille de propriété (source : SCEES, 1999)

Commentaire : la surface forestière privée est constituée pour plus de la moitié (52 %) d'unités de moins de 25 hectares (figure 23). Cette proportion a légèrement diminué depuis l'enquête de 1976-83, attestant des efforts engagés pour favoriser le regroupement foncier. La taille moyenne des propriétés forestières privées est aujourd'hui estimée à 3 hectares contre 2,6 il y a 20 ans. Le nombre de propriétaires privés reste cependant très élevé (3,5 millions), plaçant la France largement en tête des pays d'Europe, loin devant la Pologne (844 000) et l'Italie (816 000) selon les données de l'enquête TBFRA 2000 de l'UNECE/FAO. Les très petites unités - inférieures à 1 hectare - concernent 2,4 millions de propriétaires privés soit plus des 2/3 de l'effectif total (figure 24). L'enquête du Service central des enquê-

tes et études statistiques (SCEES), réalisée en 1999 sur les propriétés de plus de 1 hectare, fournit la nature juridique des propriétaires privés. Les propriétaires personnes physiques sont les plus nombreux avec 96 % du total pour près de 83 % des surfaces. Ils sont représentés par les personnes physiques proprement dites, les communautés matrimoniales et les indivisions ou copropriétés. Les personnes morales, peu nombreuses (4 %), détiennent plus de 17 % des surfaces. Leurs unités sont assez grandes, couvrant en moyenne 43 hectares. Parmi eux, ce sont les groupements forestiers qui possèdent les plus grandes unités avec une moyenne de 110 hectares.

Le morcellement foncier reste une source de difficulté majeure pour la gestion de la forêt privée, notamment pour l'approvisionnement en bois de la filière.

C'est pourquoi le Ministère chargé des forêts a créé un dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement en forêt, qui vise à favoriser la restructuration foncière sur l'initiative des propriétaires et à prévenir le démembrement des groupements forestiers familiaux. Outre ces opérations foncières difficiles et longues à mettre en œuvre, le regroupement des propriétaires pour la production est également encouragé. Sont ainsi reconnues comme «organismes de gestion et d'exploitation forestière en commun», les structures qui disposent des compétences économiques et techniques suffisantes pour œuvrer au regroupement de gestion des propriétés forestières, et notamment des petites propriétés. Ces organismes - coopératives, associations de propriétaires - peuvent alors accéder à des aides publiques.

Toutes propriétés

taille (ha)	catégorie de propriété	nombre* (x1000)		surface		
				totale (x1000 ha)	%	moyenne (ha)
0 - 1	publique	ε	ε	ε	ε	-
	privée	2 361	67,4%	745	4,9%	0,3
	total	2 361	67,4%	745	4,9%	0,3
1 - 10	publique	2	0,0%	9	0,1%	5,6
	privée	934	26,7%	2 975	19,6%	3,2
	total	936	26,7%	2 984	19,6%	3,2
10 - 25	publique	2	0,1%	38	0,3%	17,1
	privée	120	3,4%	1 761	11,6%	14,7
	total	122	3,5%	1 799	11,8%	14,7
25 - 100	publique	5	0,1%	294	1,9%	56,1
	privée	58	1,7%	2 641	17,4%	45,5
	total	63	1,8%	2 935	19,3%	46,4
100 et plus	publique	8	0,2%	4 232	27,9%	541,2
	privée	11	0,3%	2 498	16,4%	227,1
	total	19	0,5%	6 730	44,3%	357,6
total ou moyenne	publique	17	0,5%	4 573	30,1%	269,4
	privée	3 484	99,5%	10 620	69,9%	3,0
	total	3 501	100,0%	15 193	100,0%	4,3

* nombre de propriétaires dans le cas des forêts privées et des forêts publiques non domaniales; nombre de forêts dans le cas des forêts domaniales

(Source : ONF 2004 pour les forêts publiques, à partir du fichier foncier qui concerne l'ensemble des terrains boisés ou non boisés bénéficiant du régime forestier ; SCEES 1999 (Enquête sur la structure de la propriété forestière privée) pour les propriétés privées de 1 ha et plus et Cadastre de la Direction Générale des Impôts 1999 pour les propriétés privées de moins de 1 ha. La mise à jour 2004 n'est pas disponible pour les forêts privées.)

Commentaire : les forêts privées concernent 70 % de la surface foncière des forêts métropolitaines. Cette proportion s'élève à 74 % lorsque l'on considère la surface effectivement boisée. Les valeurs «toutes propriétés» restent donc marquées par le fort morcellement foncier en forêt privée : la taille moyenne des unités n'est que de 4,3 hectares pour l'ensemble des forêts métropolitaines.

En comptabilisant l'Etat, les 11 000 communes forestières et les 69 000 propriétaires privés de plus de 25 ha, on peut considérer qu'environ 80 000 décideurs contrôlent près des 2/3 de la surface boisée métropolitaine.

CRITÈRE 6 - PART DU SECTEUR FORESTIER DANS LE PRODUIT INTÉRIEUR BRUT

INDICATEUR 6.2

Contribution du secteur forestier et du secteur de la transformation du bois et des produits papetiers au produit intérieur brut

Secteur d'activité	Valeur ajoutée Hors Taxes (millions d'euros 2001)		Sources
	1997	2001	
ylviculture	2 326	2 435	1
exploitation	453	491	2
sciage, rabotage	741	1 005	2
autre travail mécanique du bois	2 433	2 640	3
<i>total ameublement (p.m.)</i>	<i>3 850</i>	<i>4 004</i>	<i>4</i>
dont ameublement bois	2 359	2 553	4
pâtes, papier, carton	5 491	5 880	5
Total	13 803	15 003	
PIB France	1 308 755	1 475 600	6
Valeur ajoutée France	1 164 826	1 322 400	6
% PIB France	1,05%	1,02%	
% valeur ajoutée France	1,18%	1,13%	

(Sources : 1 INSEE, comptes économiques de la sylviculture et de l'exploitation forestière 1997 et 2001, déduction faite de l'exploitation forestière selon sources citées en 2 ; 2 EAE-Scees partiel et évaluation globale à partir de l'EPEI pour 1997 ; EAE-Scees et DGI-BIC pour 2001 (Ageste n° 130/2005) ; 3 Entreprises de plus de 20 salariés, EAE-Sessi ; entreprises de moins de 20 salariés, EPEI 1997 et DGI-BIC 2001 ("Le bois en chiffres 2004") ; 4 Entreprises de 20 salariés et plus, EAE-Sessi selon un tri effectué par le Sessi pour l'ameublement bois ; entreprises de moins de 20 salariés, EPEI 1997 et DGI-BIC 2001 ; 5 Entreprises de 20 salariés et plus, EAE-Sessi ; entreprises de moins de 20 salariés, EPEI 1997 et DGI-BIC 2001 ; 6 INSEE, publication "Les comptes de la nation en 2002")

Commentaire : la filière forêt-bois au sens strict comporte les secteurs de la sylviculture, de l'exploitation forestière et des industries du bois (travail du bois y compris scierie, ameublement bois et secteur papetier). Elle génère actuellement une valeur ajoutée estimée à 15 milliards d'euros par an soit 1,13 % de la valeur ajoutée nationale. Le secteur majoritaire est la production de pâtes, papier, carton qui regroupe près de 40 % de la valeur ajoutée (figure 25). La sylviculture-exploitation concerne 20 % du total, le travail du bois 25 % et l'ameublement bois 17 %.

La comparaison avec 1997 ne permet pas de conclure car la méthodologie de calcul adoptée a été modifiée pour la plupart des secteurs (voir nota).

Le secteur de la sylviculture représente à lui seul 16 % de la valeur ajoutée de la filière. Les entreprises d'exploitation forestière sont au nombre de 5 800 dont un tiers intégrant une activité de scierie. La concentration du secteur se poursuit d'année en année : la production des petites entreprises exploitant moins de 500 m³ par an est aujourd'hui marginale. A l'inverse, les plus grosses entreprises, qui produisent chacune plus de 20 000 m³ par an cumulent les 2/3 de la production. L'industrie du bois est constituée par 3 grands secteurs : le travail du bois (y

compris scierie), l'ameublement bois et l'industrie papetière. Ses caractéristiques sont très diversifiées d'un secteur à l'autre. A l'exception principalement de l'industrie papetière et de l'industrie des panneaux qui sont très capitalistiques et mondialisées, les autres secteurs sont plutôt très atomisés et présentent des performances disparates.

L'activité de sciage et rabotage du bois a progressé de façon conséquente ces dernières années : cette amélioration est liée notamment à la reprise de la croissance dans le bâtiment, observée depuis 1997. Ce secteur compte de nombreuses petites unités mais la concentration des entreprises se poursuit : elles sont aujourd'hui au nombre de 2 400 contre 6 800 en 1970. La production des scieries qui élaborent 8 000 m³ et plus par an est désormais majoritaire. Les 2/3 des scieries intègrent également une activité d'exploitation.

Le travail mécanique du bois hors scieries est représenté essentiellement par la fabrication de panneaux de bois, de charpentes, de menuiseries et d'emballages en bois.

L'industrie française des panneaux occupe le deuxième rang européen derrière l'Allemagne. C'est un secteur très concentré qui comprend un petit nombre d'entreprises en majorité de taille moyenne. Au

↳ *Nota :* l'estimation de la valeur ajoutée des entreprises de moins de 20 salariés a été effectuée en 1997 à partir de l'enquête sur les petites entreprises industrielles qui est réalisée tous les 4 ans par l'INSEE (EPEI). Cette méthode n'étant pas jugée satisfaisante, elle a été remplacée en 2001 par une nouvelle estimation, basée sur les déclarations fiscales des bénéficiaires industriels et commerciaux (BIC) de la Direction générale des Impôts. Elle permettra à l'avenir de construire une série de données annuelles. Ce changement méthodologique rend délicate toute comparaison entre les 2 séries 1997 et 2001.

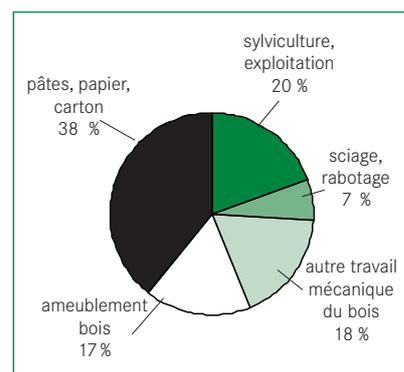


Figure 25 : Valeur ajoutée hors taxes par secteur d'activité en 2001 (sources : voir tableau 6.2)

contraire, le secteur des charpentes et menuiseries est très atomisé, avec 2/3 des entreprises employant moins de 50 salariés. C'est également le cas des entreprises d'emballages en bois pour lesquelles l'artisanat représente 77 % du nombre total des sociétés.

L'ameublement bois constitue une part importante du secteur global de l'ameublement. Après une longue période de récession, cette industrie a renoué depuis quelques années avec la croissance. La majorité de ces entreprises emploient moins de 50 salariés.

L'industrie papetière française se situe au 9^e rang mondial et au 4^e rang européen. Sa capacité globale de production s'est accrue de 25 % pendant la période 1992-2002 et continue à progresser en 2003.

INDICATEUR 6.3

Revenu net des entreprises forestières

Secteur d'activité	Excédent net d'exploitation (millions d'euros 2002)		
	2000	2001	2002
Sylviculture	1 107	857	832
Exploitation	1 094	964	819
Total	2 201	1 821	1 651

(Source : INSEE ; LEF/IFEN, Les comptes de la forêt - Enjeux et méthodes - 2005 ; l'excédent net d'exploitation est la somme de la valeur ajoutée et des subventions sur la production après déduction des salaires des employés, des taxes et de la consommation de capital fixe)

⇒ Nota : la série de données disponible a été jugée trop courte pour calculer un taux de variation annuel.

Commentaire : l'excédent net d'exploitation des entreprises forestières est estimé à 1,7 milliards d'euros en 2002 et se répartit pour moitié entre les secteurs sylviculture et exploitation. La

diminution sensible observée entre 2000 et 2002 est essentiellement liée aux effets des tempêtes de 1999. Le volume important de bois exploité en 2000 et dans une moindre mesure en

2001 a en effet généré un surcroît de valeur ajoutée qui n'a pu se maintenir en 2002 ; parallèlement, le prix du bois a également subi l'effet des tempêtes de 1999 (voir § 3.2).

CRITÈRE 6 - DÉPENSES POUR SERVICES

INDICATEUR 6.4

Dépenses totales pour des services durables à long terme des forêts

Services durables à long terme		montant (millions d'euros 2003)					taux de variation annuel
		1999	2000	2001	2002	2003	1999-2003
Défense des forêts contre l'incendie	Prévention	30,3	30,7	31,1	32,8	27,4	-2,5%
	Lutte	75,4	76,8	83,0	95,6	179,0	24,1%
Sous-total Défense des forêts contre l'incendie		105,8	107,5	114,1	128,4	206,4	18,2%
Restauration des terrains en montagne		8,6	11,2	6,6	18,3	16,3	17,3%
Protection des dunes littorales		0,5	0,0	0,9	1,2	1,2	25,4%
Total		114,9	118,7	121,6	147,8	223,9	18,2%

(Source : Ministère de l'Intérieur pour la lutte contre les incendies ; DGFAR pour la prévention des incendies, la restauration des terrains en montagne et la protection des dunes littorales. Le financement par convention du service RTM de l'ONF est inclus dans le montant cité.)

Commentaire : les principaux services durables à long terme des forêts métropolitaines concernent la défense des forêts contre l'incendie (prévention et lutte), la restauration des terrains en montagne et la protection des dunes littorales. Les dépenses engagées à ce titre en 2003 sont évaluées à 224 millions d'euros. Ce montant, en progression régulière depuis 1999, a fortement augmenté en 2003 suite aux multiples incendies favorisés par la sécheresse-canicule de l'été (voir § 2.4) : les dépenses de lutte contre les incendies engagées par le Ministère de l'intérieur ont en effet atteint 179 millions d'euros, sans compter celles consacrées par les Services départementaux de secours et d'incendie.

Le montant des dépenses de restauration des terrains en montagne et de protection des dunes littorales a également progressé notablement ces dernières années mais la part consacrée à la défense des forêts contre l'incendie reste largement majoritaire, même en année moyenne.

La politique de prévention des feux de forêts est mise en œuvre par le Ministère chargé des forêts, en liaison avec les

ministères chargés de l'intérieur, de l'environnement et de l'équipement, les collectivités territoriales et les propriétaires forestiers. Elle comprend quatre grands types d'actions :

- prévision du risque ;
- surveillance des forêts pour détecter les départs de feux et intervenir rapidement ;
- équipement, aménagement et entretien de l'espace forestier ;
- information du public et formation des professionnels.

Les opérations de restauration des terrains en montagne (RTM) et de protection des dunes littorales sont assurées par l'Office national des forêts (ONF) pour le compte du Ministère chargé des forêts.

Les actions RTM de l'ONF concernent :

- des travaux de défense active : correction de torrents, fixation de la neige dans les hauts versants, drainage des sols déstabilisés par l'excès d'eau ;
- des travaux de défense rapprochée, mis en œuvre en complément des précédents : contention ou déviation du flux de matière dangereuse (lave torrentielle, avalanches, blocs).

Par ailleurs, l'ONF participe à diverses missions de prévention des risques en montagne pour le compte du Ministère chargé de l'environnement : pilotage de bases de données sur les événements en montagne, enquête permanente sur les avalanches en partenariat avec le Cemagref, élaboration d'un guide pour les plans de prévention des risques, ...

L'ONF assure également les travaux d'entretien et de fixation des dunes bordières domaniales par le biais de plantations végétales, brise vent, clôtures de protection et cheminements piétonniers. La majeure partie des interventions concerne la dune de la côte atlantique.

L'ONF a défini les actions à mener en fonction de 3 objectifs essentiels : protéger le milieu dunaire de l'érosion et préserver ou améliorer sa biodiversité, accueillir le public sans remettre en cause les équilibres naturels, assurer le renouvellement des peuplements forestiers sur lesquels s'appuie la gestion du littoral.

CRITÈRE 6 - MAIN D'ŒUVRE DU SECTEUR FORESTIER

INDICATEUR 6.5

Nombre de personnes employées et main d'œuvre dans le secteur forestier, classées par sexe et par groupe d'âge, d'éducation et de caractéristiques de travail

Secteur d'activité	Effectifs occupés (équivalents temps plein)			Taux de variation annuel 1993-2001	source
	1993	1997	2001*		
silviculture exploitation	13 300	13 700	13 000	-0,3%	1
sciage, rabotage	20 100	21 900	24 700	ND	3
autre travail mécanique du bois	61 000	61 300	66 700	ND	4
total ameublement (p.m.)	122 400	102 500	114 100	ND	4
dont ameublement en bois	69 200	66 500	72 700	ND	4
pâtes, papier, carton	101 100	97 800	100 000	ND	4
total	276 400	271 500	287 700	ND	
population active occupée totale (x 1000)	22 200	22 400	23 800	0,9%	5
% de la population active occupée totale	1,25%	1,21%	1,21%	ND	

* 2000 pour silviculture et exploitation

(Sources : 1 Mutualité Sociale Agricole + agents fonctionnaires de l'ONF + administration forestière + experts forestiers (adhérents CNIÉFB), sans prise en compte du travail des propriétaires forestiers sylviculteurs. 2 Mutualité Sociale Agricole, données publiées dans "Statistiques Forestières" du SCEES. 3 Entreprises de 20 salariés et plus, EAE-Scees ; entreprises de moins de 20 salariés : EPEI-Insee pour 1993 et 1997, DGI-BIC pour 2001 ; codes NAF 700 : 201A. 4 Entreprises de 20 salariés et plus, EAE-Sessi ; entreprises de moins de 20 salariés : EPEI-Insee pour 1993 et 1997, DGI-BIC pour 2001 ; codes NAF 700 : 201B, 202Z, 203Z, 204Z, 205A, 205C (autres travaux mécaniques du bois) soit regroupement NES114 : F31 ; 361A à 361M (ameublement) ; pour l'EAE données triées par le SESSI pour ne conserver que les entreprises utilisatrices de bois ; regroupement NES114 : C41) ; 211A, 211C (fabrication pâte à papier, papier, carton ; regroupement NES114 : F32) ; 212A à 212L (industrie du papier ; regroupement NES114 : F33) ; les données 2001 figurent dans Agreste n°130/2005. 5 INSEE.)

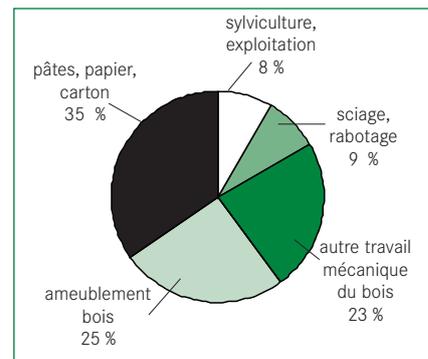


Figure 26 : Effectifs occupés par secteur d'activité en 2001 (sources : voir tableau 6.5)

➔ *Nota : l'évaluation de la population active occupée dans la filière forêt-bois présente un certain nombre de difficultés.*

En premier lieu, le travail accompli dans le secteur amont de la silviculture est particulièrement difficile à quantifier, car les propriétaires effectuent eux-mêmes une grande partie du travail, sans qu'il ne soit pour autant recensé avec précision par une enquête statistique régulière. La dernière enquête du Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES) de 1999 sur la structure de la propriété forestière privée a cependant permis d'estimer le travail des propriétaires forestiers sylviculteurs à 11 millions de journées par an soit 49 000 équivalents temps plein. En cumulant avec les emplois salariés, le secteur de la silviculture représenterait environ 62 000 emplois. En second lieu, le système statistique national est basé sur une nomenclature des activités et services, qui ne différencie pas systématiquement les matériaux utilisés. L'estimation de la part du bois dans l'ameublement est ainsi basée sur l'application de coefficients bois qui peuvent évoluer d'une année à l'autre et restent sujets à caution. Enfin, dans le secteur des industries du bois, l'estimation des effectifs occupés des entreprises de moins de 20 salariés a été effectuée en 1993 et 1997 à partir de l'enquête sur les petites entreprises industrielles qui est réalisée tous les 4 ans par l'INSEE (EPEI). Cette méthode n'étant pas jugée satisfaisante, elle a été remplacée en 2001 par une nouvelle estimation, basée sur les déclarations fiscales des bénéficiaires industriels et commerciaux (BIC) de la Direction générale des Impôts. Elle permettra à l'avenir de construire une série de données annuelles. Ce changement méthodologique rend délicate toute comparaison dans le secteur des industries du bois entre 1993 ou 1997 d'une part et 2001 d'autre part.

Commentaire : la filière forêt-bois au sens strict (silviculture, exploitation forestière, industries du bois) emploie environ 288 000 équivalents temps plein, soit 1,2 % de la population active occupée totale. La répartition par secteur (figure 26) montre une nette prédominance du secteur papetier avec 35 % des effectifs, suivi du travail du bois (32 %), de l'ameublement bois (25 %) et de la silviculture-exploitation (8 %). Cependant, comme signalé en nota, la prise en compte du travail des propriétaires forestiers sylviculteurs estimé en 1999 par le SCEES à 49 000 équivalents temps plein, conduirait à remonter la part du secteur silviculture-exploitation à 22 % du total, ce dernier atteignant alors 337 000 équivalents temps plein.

Par ailleurs, d'après une étude réalisée en 1998 par l'Association forêt-cellulose (AFOCEL) et Serge Lochu Consultant, les emplois indirects induits par la filière forêt-bois s'élevaient à 235 000 : ils concerneraient notamment les secteurs de la construction, de l'industrie des biens intermédiaires, de l'énergie et des activités financières.

La population active occupée travaillant dans le secteur forêt-bois régresse de manière tendancielle depuis plusieurs décennies. Pour la période 1993-2001, les secteurs silviculture et exploitation

auraient perdu environ 1 400 emplois. Dans le secteur des industries du bois, l'évolution sur cette période reste délicate à analyser, du fait du changement de méthode de calcul opéré en 2001 (voir nota). La tendance à la baisse reste a priori d'actualité, compte tenu notamment du phénomène de concentration des entreprises des secteurs du papier et des panneaux.

Les petites entreprises industrielles de moins de 20 salariés constituent un poids économique non négligeable dans le secteur des industries du bois. Elles représentent en effet 23 % des effectifs totaux. Si l'on exclut le secteur papetier, cette proportion s'élève à 35 %. Répartie sur l'ensemble du territoire, cette filière constitue un point d'ancrage important dans le tissu rural.

Le recrutement du personnel reste cependant un souci majeur pour les dirigeants des petites entreprises, puisque près des 2/3 d'entre eux déclarent rencontrer des difficultés à l'embauche. Celles-ci semblent liées à la fois à un déficit de main-d'œuvre qualifiée et à l'image peu attractive qu'offrent les professions du bois au grand public. Un effort important de formation professionnelle et de promotion de la filière et de ses métiers auprès des jeunes générations reste donc à accomplir.

CRITÈRE 6 - SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL

INDICATEUR 6.6

Fréquence des accidents du travail et des maladies liées au travail dans le secteur forestier

Salariés du secteur "travaux forestiers"

		1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	taux de variation annuel 1992-2002
Nombre d'heures travaillées (x 1000)		65 771	61 926	58 618	61 173	60 512	59 120	55 043	53 365	57 685	53 580	50 854	-2,5%
Accidents avec arrêt de travail													
Nombre	total	6 712	5 843	5 816	6 105	6 049	5 748	6 019	5 520	5 530	5 460	4 655	-3,6%
	mortels	12	25	12	14	18	13	13	15	20	19	9	-2,8%
	non mortels	6 700	5 818	5 804	6 091	6 031	5 735	6 006	5 505	5 510	5 441	4 646	-3,6%
Taux de fréquence	total	102,1	94,4	99,2	99,8	100,0	97,2	109,4	103,4	95,9	101,9	91,5	-1,1%
	mortels	0,18	0,40	0,20	0,23	0,30	0,22	0,24	0,28	0,35	0,35	0,18	-0,3%
	non mortels	101,9	94,0	99,0	99,6	99,7	97,0	109,1	103,2	95,5	101,5	91,4	-1,1%
Maladies professionnelles avec arrêt de travail													
Nombre de cas	total	25	26	34	33	52	63	64	84	86	130	127	17,6%

(Source : MSA, pour les seuls salariés ; le secteur "travaux forestier" concerne la sylviculture, le gemmage, l'exploitation de bois, les scieries fixes et le personnel de bureau associé ; le taux de fréquence des accidents représente le nombre d'accidents avec arrêt de travail par million d'heures de travail déclarées. Concernant les maladies professionnelles, il n'est pas pertinent de rapporter le nombre de maladies au nombre d'heures travaillées car les délais entre exposition au risque et reconnaissance de la maladie professionnelle peuvent être assez longs. D'autre part, la prise en compte de ces maladies varie fortement selon la nature de la maladie et la localisation géographique des individus : il s'agit donc davantage d'un indicateur de suivi administratif.)

Commentaire : après une diminution sensible de 1979 à 1988, le taux de fréquence des accidents du travail dans le secteur forestier est resté globalement stable jusqu'en 2001 et amorce une légère amélioration en 2002 (figure 27).

Le détail par sous-secteur montre des évolutions contrastées. L'exploitation reste classiquement le plus dangereux avec un taux encore proche de 120 en 2002. Ce taux a fortement augmenté entre 1988 et 1999 mais tend à diminuer depuis 2000. La sylviculture, deuxième pour son taux de fréquence des accidents du travail depuis 1992, est rejoint désormais par la scierie, dont le taux a augmenté de 1994 à 2001. Enfin, l'amélioration observée en 2002 est sensible dans tous les sous-secteurs.

Par ailleurs, les tempêtes de décembre 1999 n'ont pas entraîné une progression générale du taux de fréquence des accidents du travail en 2000 et 2001 mais la part des accidents mortels a sensiblement augmenté pour ces 2 années (0,35).

L'augmentation spectaculaire des maladies professionnelles est liée pour

l'essentiel à celles des affections péri-articulaires, qui n'ont été prises en compte qu'à partir de 1984. Deux explications à ce phénomène sont avancées par la Mutualité sociale agricole (MSA), sans possibilité d'estimer la part relative de chacune :

- d'une part, la modification des conditions de travail (parcellisation du travail,

cadences plus soutenues, emploi de salariés non qualifiés, ...)

- d'autre part, la déclaration plus systématique des troubles par les salariés. Cette dernière hypothèse conduirait à considérer cet indicateur plutôt comme un indicateur de « suivi administratif » des maladies professionnelles.

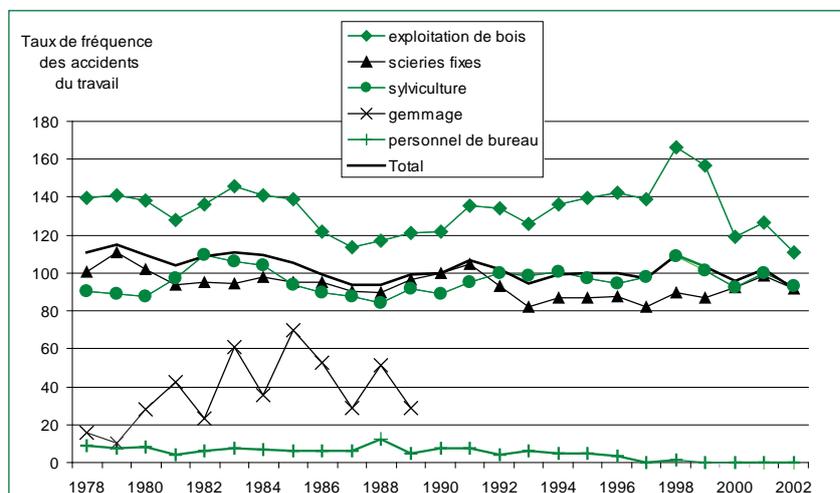


Figure 27 : Evolution du taux de fréquence des accidents du travail pour les salariés du secteur "travaux forestiers" (source : MSA)

INDICATEUR 6.7

Consommation par habitant de bois et de produits dérivés du bois

Consommation apparente de bois et produits dérivés du bois	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	taux de variation annuel 1993-2002
totale (x 1000 m ³ équivalent bois rond)	62 274	62 181	63 749	59 090	61 055	68 405	69 102	80 135	69 445	63 805	0,3%
par habitant (m ³ équivalent bois rond/habitant)	1,09	1,08	1,10	1,02	1,05	1,17	1,18	1,36	1,18	1,08	-0,1%

(Source : SCEES pour l'estimation de la consommation apparente hors autoconsommation ; INSEE/Recensement général de la population ; IFN pour l'estimation de l'autoconsommation évaluée à 14 418 milliers de m³/an de 1993 à 1997 et à 18 396 milliers de m³/an de 1998 à 2002 - voir paragraphe 3.1)

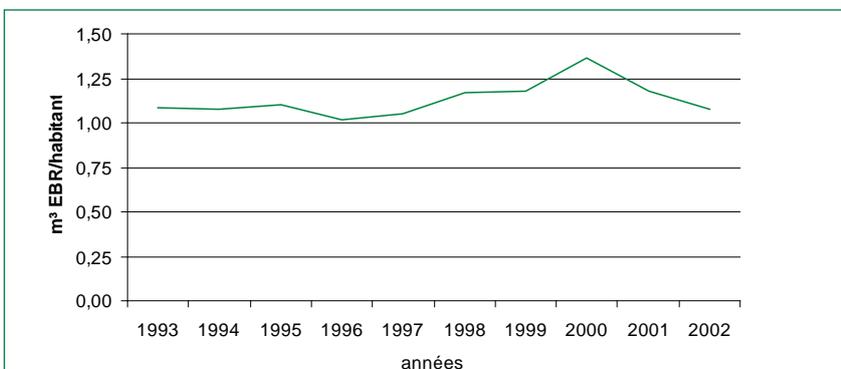


Figure 28 : Evolution de la consommation apparente de bois et produits dérivés du bois par habitant de 1993 à 2002 (sources : SCEES, INSEE et IFN)

Commentaire : la France est le 9^e pays consommateur de bois et produits dérivés du bois au monde. La consommation métropolitaine est estimée à 64 millions de m³ équivalent-bois rond (EBR) en 2002 soit 1,08 m³ EBR par habitant (figure 28). La part du bois d'œuvre y est majoritaire avec 37 % du total consommé, le bois d'industrie représentant 31 % et le bois de feu 32 % dont 29 % pour le seul bois de feu autoconsommé.

La progression enregistrée en 1998 et 1999 et amplifiée en 2000 par les tempêtes de 1999 n'est pas confirmée par les résultats de 2002 qui subissent vraisemblablement encore le contrecoup des tempêtes : la consommation de bois d'œuvre estimée à 24,9 millions de m³ EBR en 1999 retombe à 23,4 en 2002 ; il en est de même pour le bois d'industrie qui passe pour les mêmes dates de 23,4 millions de m³ EBR à 19,7 en 2002. La promotion du bois matériau et de ses dérivés est un objectif important de la filière bois française. Il s'appuie essentiellement sur le travail de deux organismes, le Comité national de développement du bois (CNDB) et le Centre technique du bois et de l'ameublement (CTBA) et concerne en particulier les secteurs de la construction et de l'ameublement.

Le CNDB est une association rassemblant les principaux groupements ou syndicats professionnels concernés et orientée à la fois vers la conquête de nouveaux marchés et la défense des débouchés traditionnels du bois, largement concurrencés. Il a mis notamment en place diverses actions dans le but de dynamiser l'utilisation du bois dans la construction. Celles-ci consistent principalement dans des campagnes d'information des prescripteurs, dans la mise en réseau de spécialistes de la construction bois dans les régions, dans la participation aux événements médiatiques sur ce thème, etc. La promotion du bois s'opère également à travers la publication de la revue "Séquence Bois", l'édition et la diffusion de fiches et guides techniques, et la communication vers le grand public afin de lui faire connaître les avantages comparatifs, en particuliers écologiques, du matériau bois.

Le CTBA a pour mission générale d'assurer le développement technologique, l'adaptation aux marchés et l'amélioration de la qualité des produits des industries du bois et de l'ameublement. Il mène ainsi des recherches finalisées, concourt à la normalisation des produits, développe des outils et de nouveaux produits. Ces deux organismes ont un rôle clef dans

⇒ *Nota : la consommation apparente de bois et produits dérivés du bois est définie comme la somme de la récolte de bois brut et du bilan des importations/exportations de bois brut et produits dérivés du bois.*

- *la récolte commercialisée est évaluée directement en m³ par l'Enquête annuelle de branche du SCEES (voir § 3.2).*

- *l'estimation de l'autoconsommation est réalisée par l'IFN à partir de comparaisons d'inventaires et également exprimée en m³. Par souci de cohérence avec le § 3.1, on a repris les valeurs utilisées dans ce paragraphe pour les périodes 1993-97 et 1998-2002 soit respectivement 14 418 et 18 396 milliers de m³ : ceci implique que l'autoconsommation est considérée comme stable à l'intérieur de ces 2 périodes, en l'absence d'éléments plus précis (l'autoconsommation est ainsi sans doute sous-estimée pour les années «post-tempête» 2000 et 2001). La nouvelle méthode d'inventaire, désormais annuelle, devrait permettre de mettre à jour régulièrement cette évaluation.*

- *le SCEES évalue les importations et exportations françaises de bois brut et à quelques exceptions près (meubles et éléments de maisons préfabriqués notamment) de tous les produits dérivés du bois brut. Les volumes de ces produits transformés sont ramenés, à l'aide de coefficients techniques, en «équivalent bois rond», c'est-à-dire en volumes de bois brut nécessaire à leur fabrication, et ajoutés aux volumes importés ou exportés des catégories correspondantes de bois brut.*

la démarche définie par l'accord-cadre «bois construction – environnement» qui reconnaît le rôle important du stockage de carbone dans les produits bois pour lutter contre l'effet de serre. Son objectif est de faire progresser la part du bois dans la construction de 10 à 12,5 % à l'horizon 2010.

Par ailleurs, la promotion du bois énergie est assurée notamment par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (voir § 6.9).

CRITÈRE 6 - COMMERCE DU BOIS

INDICATEUR 6.8

Importations et exportations de bois et de produits dérivés du bois

	quantités (millions de m ³ équivalent-bois rond)										taux de variation annuel
	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	1993-2002
exportations	23,5	22,3	21,7	23,7	25,7	26,1	28,4	33,4	33,4	34,6	4,4%
importations	39,0	35,1	35,0	35,1	37,4	40,6	43,1	49,3	44,6	44,6	1,5%

(Source : SCEES/Bilan de la matière bois. Sont pris en compte les importations et exportations de bois brut et à quelques exceptions près (meubles et éléments de maison préfabriqués notamment) de tous les produits dérivés du bois brut. Les volumes de ces produits transformés sont ramenés à l'aide de coefficients techniques, en "équivalent bois rond", c'est-à-dire en volumes de bois brut nécessaire à leur fabrication)

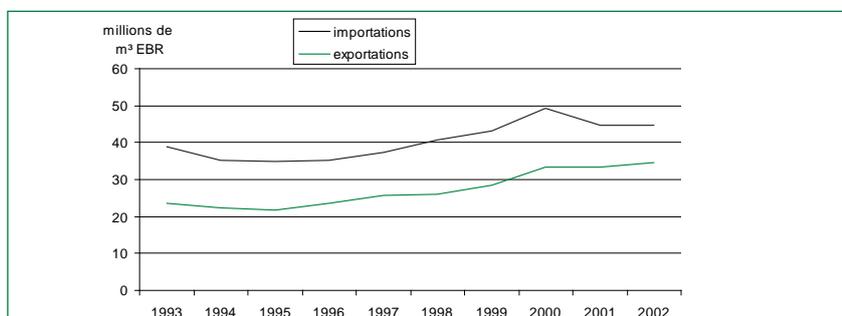


Figure 29 : Evolution des importations et des exportations en volume de 1993 à 2002 (sources : SCEES)

Tendance de la balance commerciale

	valeur (millions d'euros 2003)										taux de variation annuel	
	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	1993-2003
exportations	4 412	5 356	6 143	5 693	6 167	7 371	7 653	8 852	8 368	8 216	7 928	6,0%
importations	6 229	7 810	8 909	8 227	8 854	10 183	10 633	12 697	11 932	11 547	11 181	6,0%
Solde	-1 817	-2 454	-2 766	-2 534	-2 687	-2 812	-2 980	-3 845	-3 564	-3 331	-3 253	-6,0%

(Source : SCEES/Commerce extérieur bois et dérivés ; le montant des transactions est exprimé à l'importation en valeurs CAF (coût, assurance, fret) et à l'exportation en valeurs FAB (franco à bord) ; la nomenclature utilisée est la nomenclature combinée à 8 chiffres commune à tous les pays de l'Union européenne)

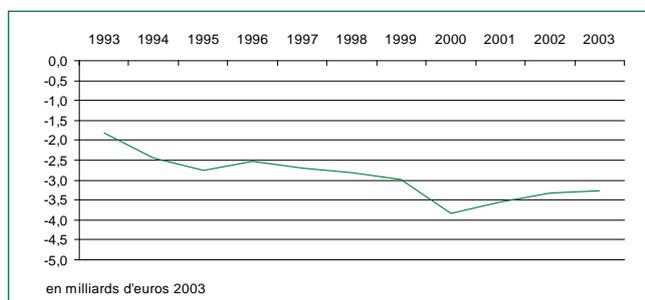


Figure 30 : Evolution du solde des échanges en valeur de 1993 à 2003 (sources : SCEES)

Commentaire : la balance extérieure de la France pour l'ensemble de la filière bois affiche un solde négatif de 3,3 milliards d'euros en 2003. Les exportations et importations ont progressé en valeur au même rythme depuis 1993, entraînant une aggravation du déficit de 6 % par an. La tendance est cependant à l'amélioration depuis 2001 (figure 30).

tion du solde des échanges se poursuit ;

- les pâtes de bois et vieux papiers : après une dégradation sensible en 2000, le solde, tout en restant négatif, s'améliore depuis 2001 ;
- les papiers-cartons, dont le solde, bien que toujours négatif, s'est sensiblement amélioré depuis 1999.

Commentaire : en 2002, les importations de bois et produits dérivés du bois ont concerné 45 millions de m³ équivalent bois rond (EBR) et les exportations 35 millions de m³ EBR.

Les parts respectives du bois d'œuvre (16 % à 17 %) et du bois d'industrie (83 %) sont équivalentes dans les 2 catégories. Les exportations en volume progressent plus vite que les importations tendant à réduire le différentiel mais l'analyse en valeur montre une aggravation du déficit de la balance commerciale (voir infra).

Par ailleurs, le secteur des sciages dont le rôle dans le déficit global restait modeste jusqu'en 1999 affiche une aggravation, surtout sensible pour les sciages résineux. Les principaux secteurs excédentaires sont les panneaux (particules et fibres) et contreplaqués, dont le solde s'améliore en 2003, et les bois bruts (grumes et trituration) feuillus et résineux. Le secteur des feuilles de placage, jusque là excédentaire, devient déficitaire à partir de 2001.

L'analyse détaillée du solde des échanges montre que l'aggravation du déficit observé en 2000 est pour l'essentiel le fait du poste «pâtes de bois et vieux papiers», suite à une forte augmentation des cours de ces produits.

Les tempêtes de 1999 ont entraîné en 2000 une nette amélioration du solde des échanges de bois bruts : celui-ci a augmenté de 50 % pour les bois bruts feuillus tempérés et a plus que doublé pour les bois bruts résineux. Parallèlement, la balance s'est dégradée pour le poste des sciages tant résineux que feuillus : les importations de sciages ont en effet progressé de 20 % tandis que les exportations n'augmentaient que de 12 %. L'afflux de bois provoqué par les tempêtes n'a visiblement pas permis aux scieries françaises de développer sensiblement leur capacité de production. Ce décrochement initié avec les tempêtes de 1999 semble se confirmer d'année en année.

INDICATEUR 6.9

Part de l'énergie bois dans la consommation totale d'énergie, classée par origine du bois

Consommation d'énergie "Bois et déchets de bois"	2001 ktep	2002 ktep	2003** ktep	Variation 2001-03
ménages*	7 571	6 708	7 175	-10,2%
résidentiel collectif et tertiaire*	130	144	153	38,5%
électricité et chaleur industrie	1 572	1 603	1 634	8,0%
chaleur usage agricole	40	40	40	0,0%
total	9 313	8 495	9 002	-6,6%
Part des ménages dans la consommation totale d'énergie bois	81,3%	79,0%	79,7%	-3,9%
Consommation totale d'énergie primaire*	266 900	266 300	271 700	3,6%
Part de l'énergie bois dans la consommation totale d'énergie primaire	3,5%	3,2%	3,3%	-9,8%
Consommation totale d'énergie primaire renouvelable	19 378	17 711	18 214	-11,7%
Part de l'énergie bois dans la consommation totale d'énergie primaire renouvelable	48,1%	48,0%	49,4%	5,8%

* sans correction climatique
** provisoire

(Source : Observatoire de l'énergie ; mise à jour : juin 2005 ; données exprimées en milliers de tonnes équivalent pétrole après conversion des GigaWattHeures en ktep par le coefficient 0,086 pour l'énergie électrique. Les données concernent la métropole et les DOM)

Commentaire : la consommation de bois-énergie en France est estimée à 9 millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep) en 2003. Elle représente 3,3 % de la consommation totale d'énergie primaire. Cette proportion atteint près de 50 % si l'on considère la consommation totale d'énergie primaire renouvelable.

La part des ménages, représentée par le chauffage domestique, concerne l'essentiel du total consommé avec plus de 7 Mtep (80 %), la part du secteur industriel restant plus modeste (18 %).

La consommation globale de bois-énergie est restée proche de 10 Mtep de 1990 à 1996 et oscille autour de 9 Mtep depuis 1997. Cette stagnation récente concerne la consommation des ménages, les secteurs industriels et résidentiel collectif/tertiaire présentant une consommation en hausse.

Elle résulterait d'une réduction du bois consommé par les appareils de base traditionnels (réduction du nombre de poêles et cuisinières à bois), partiellement compensée par une augmentation du bois utilisé en inserts en association avec une autre énergie d'appoint.

La promotion des énergies renouvelables est un axe d'action important dans les orientations énergétiques de l'Union européenne, qui prévoit en particulier de doubler la part de ces énergies avant

2010. Ces objectifs ont été repris au niveau national par la loi d'orientation sur l'énergie de juillet 2005. Celle-ci prévoit, à l'horizon 2010 :

- de satisfaire 10 % des besoins énergétiques à partir de sources d'énergie renouvelable ;

- d'augmenter de 50 % la production de chaleur d'origine renouvelable. Cet objectif mènerait à une consommation de 12 à 13 Mtep, conduisant à une mobilisation de bois supplémentaire de 12 à 16 millions de m³.

La viabilité de la filière bois-énergie suppose une bonne connaissance de la ressource disponible, sa mobilisation dans de bonnes conditions économiques, la structuration de l'approvisionnement et l'amélioration technique et environnementale de la génération d'énergie.

Ces grands enjeux sont abordés par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), au travers de ses programmes bois-énergie successifs. Le premier a débuté en 1994 dans 11 régions et a contribué au développement du chauffage collectif à base de bois. Le second, projeté sur la période 2000-2006, concerne l'ensemble du pays, et a un champ d'action plus vaste : promouvoir le chauffage collectif et individuel à partir de bois, développer l'utilisation industrielle du bois-énergie (chaleur pour le séchage par exemple, ou cogénération d'électricité), améliorer de 10 % le rende-

⇒ *Nota* : le bois et les déchets de bois utilisés en tant qu'énergie englobent une multitude de matières ligneuses issues de la sylviculture et de procédés industriels de transformation : copeaux, sciures générées par les industries du bois, liqueur noire générée par les industries papetières. Le charbon de bois et la tourbe ne sont pas répertoriés.

Les données présentées proviennent des études du Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie (CEREN), complétées par des données de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) relatives aux chaufferies collectives et industrielles installées depuis 1994 dans le cadre des programmes bois-énergie. Elles conduisent à estimer la consommation de bois-énergie en 2003 à 40 millions de m³ dont 25 millions d'origine forestière. Ce dernier chiffre est supérieur à l'estimation de l'Inventaire forestier national mentionnée dans le § 3.1 (18,4 millions de m³), du fait notamment de la période considérée par l'IFN (1984-96) et des formations boisées prises en compte.

ment énergétique et la performance environnementale des chaufferies et cogénérateurs, entraîner la création de 1000 à 2000 emplois directs.

C'est dans ce contexte que l'ADEME a commandité dès 2002 une étude nationale, destinée à élaborer une méthode d'estimation du gisement de plaquettes forestières. L'évaluation de la ressource disponible a été réalisée par l'Inventaire forestier national (IFN) et les scénarios technico-économiques par le bureau d'études SOLAGRO. Cette étude a mis en évidence l'importance du gisement représenté par les rémanents d'exploitation et sa faible mobilisation. Des analyses complémentaires sont en cours afin de préciser la quantité réellement mobilisable à un coût économique concurrentiel vis-à-vis d'autres types d'énergie, sans déstabiliser les autres usages du bois.

CRITÈRE 6 - ACCESSIBILITÉ POUR LA RÉCRÉATION

INDICATEUR 6.10

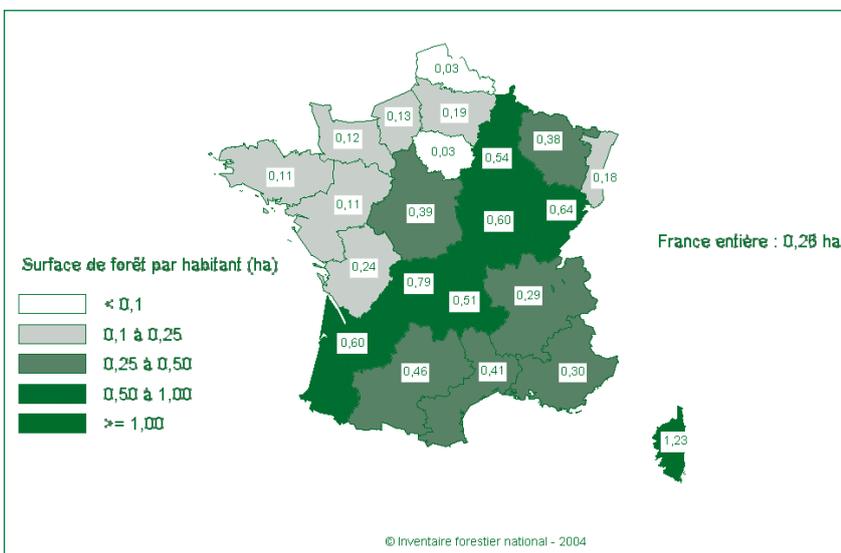
Surface de forêts et autres terres boisées accessibles au public à des fins de récréation et indication du degré d'utilisation

Surface totale de forêt par habitant

	1993	1998	2003	Taux de variation annuel 1993-2003
population (x1000 habitants)	57 369	58 299	59 635*	0,4%
surface des forêts - y compris peupleraies (x1000 ha)	14 811	15 220	15 408	0,4%
surface de forêt par habitant (ha)	0,26	0,26	0,26	0,0%

* provisoire

(Source : SCEES/Teruti et INSEE/Recensement général de la population, estimations au premier janvier de l'année; les données concernent la France métropolitaine.)



Carte 21 : Surface de forêt par habitant en 2003, par région administrative (sources : SCEES et INSEE)

Commentaire : la surface de forêt par habitant est restée stable depuis 10 ans car la surface boisée progresse

globalement au même rythme que la population. Avec 0,26 hectare de forêt par habitant, la France est légèrement en

deçà de la moyenne du continent européen (0,30 ha/habitant d'après l'enquête TBFRA 2000 de l'UNCECE/FAO). Elle se situe à un niveau intermédiaire entre l'Allemagne (0,13), l'Italie (0,17) et la Pologne (0,23) d'une part, l'Espagne (0,34) et l'Autriche (0,47) d'autre part, loin derrière les pays scandinaves (Finlande : 4,25 ; Suède : 3,07 ; Norvège : 1,97).

La situation est contrastée selon les régions françaises, du fait de la diversité des taux de boisement et des densités de population (carte 21). La Corse se distingue avec la surface boisée par habitant la plus élevée (1,23). Les régions présentant un ratio supérieur à 0,5 ha/habitant forme une diagonale Sud-Ouest/Nord-Est, Lorraine et Alsace mises à part. Les ratios les plus faibles se rencontrent dans l'Ouest, le Nord et l'Île-de-France (0,03). Cette première approche de l'«offre forestière» doit être affinée par propriété car une partie des forêts privées n'est pas accessible au public. D'autre part, la distance entre la population et la forêt la plus proche joue un rôle important dans la notion d'accessibilité. Enfin, l'accès aux forêts est également et de plus en plus conditionné par les différents usages de la forêt, qui sont parfois concurrents, notamment durant le week-end (chasse, randonnée, ...) : une appréhension rigoureuse du partage des activités en forêt dans le temps et dans l'espace permettrait d'affiner la notion d'accès du public à la forêt.

Forêts publiques

catégorie de propriété	surface des forêts prioritairement consacrées à l'accueil (ha)			Taux de variation annuel
	1994	1999	2004	1994-2004
forêts domaniales	17 300	26 700	24 000	3,3%
autres forêts publiques relevant du régime forestier	19 900	27 800	29 000	3,8%
Total forêt publique	37 200	54 500	53 000	3,6%

(Source : ONF, séries accueil du public des aménagements en ne considérant que la surface boisée ; la part des terrains boisés dans la surface totale en 2004 a été appliquée aux surfaces totales 1994 et 1999)

Commentaire : la surface des forêts publiques consacrées prioritairement à l'accueil du public a augmenté sensiblement depuis 10 ans, traduisant une demande en forte croissance. Ces formations, essentiellement localisées à proximité des grandes villes ou de sites touristiques renommés, bénéficient d'équipements spécifiques et d'une gestion adaptée, qui s'efforce de résoudre les problèmes écologiques posés par la surfréquentation.

CRITÈRE 6 - ACCESSIBILITÉ POUR LA RÉCRÉATION

Nombre de visites en forêt

Activités pratiquées	Nombre total de visites de ménages (x 1 000 000)	Nombre moyen de visiteurs par ménage (unités)	Nombre total de visites d'individus (x 1 000 000)	Proportion de visites de 2 heures et plus (%)	Nombre de visites par individu et par an (unité/pers./an)
Promenade	287	2,5	716	72%	12,5
Sport	51	2,1	109	65%	1,9
Sortie d'un animal	44	1,6	69	30%	1,2
Cueillette	21	2,5	51	88%	0,9
Chasse	10	1,7	18	74%	0,3
Faune Flore	9	1,5	14	82%	0,2
Bois de chauffage	7	1,4	10	83%	0,2
Autres activités	12	1,9	23	99%	0,4
Total	441	2,3	1 010	70%	17,7

(Source : LEF ENGREF/INRA, 2002. Enquête sur la fréquentation des forêts françaises. Les "autres activités" recouvrent les arts graphiques et photographiques, la géologie, l'entretien de la forêt, ...)

Commentaire : d'après une enquête réalisée en 2002 auprès d'un échantillon de 2 575 ménages français représentatifs des abonnés téléphoniques, et

relative à l'année 2001 (Laboratoire d'économie forestière ENGREF/INRA de Nancy), 56 % des ménages français se sont rendus au moins une fois en forêt en

2001. Ils y ont réalisé au total 441 millions de visites, les deux tiers sous forme de promenade. Chaque ménage ayant été en moyenne composé de 2,3 membres, c'est un total d'un milliard de visites de Français qui ont été réalisées dans l'année. La promenade et la cueillette qui lui est souvent associée se pratique plus en famille que l'observation naturaliste, les activités rurales (chasse, bois de chauffage) ou la sortie du chien. Hors le temps pour se rendre en forêt (en voiture, à pied ou en vélo essentiellement), le temps de visite est souvent supérieur à 2 heures et en moyenne de 2 heures et demie. La récréation en forêt est donc une activité extrêmement importante pour les Français qui consacrent ainsi de l'ordre de 2 milliards d'euros par an pour financer le seul accès en voiture aux forêts.

INDICATEUR 6.10.1

Répartition de la population par tranche de surface forestière par habitant dans un rayon de 50 km

classe de surface boisée par habitant dans un rayon de 50 km	population concernée (%)	part des forêts publiques dans la surface boisée totale (%)
moins de 0,01 ha	3,1%	53,8%
0,01 à 0,02 ha	19,2%	38,6%
0,02 à 0,05 ha	6,1%	24,9%
0,05 à 0,1 ha	14,2%	18,6%
0,1 à 0,2 ha	16,4%	26,4%
0,2 à 0,5 ha	28,8%	28,4%
0,5 à 1 ha	8,9%	25,2%
1 à 2 ha	2,4%	24,3%
2 à 5 ha	0,8%	28,3%
plus de 5 ha	ε	54,2%
Total	100%	26,5%

(Source : ONF, IFN 1998, IGN, INSEE/Recensement général de la population 1999 ; traitement ONF)

Commentaire : le ratio global de surface forestière par habitant peut être affiné en considérant la répartition de la population par tranche de surface forestière par habitant dans un rayon de 50 km. Ces résultats font apparaître des situations particulièrement contrastées avec un rapport de 1 à 500 entre les extrêmes (0,01 à 5 hectares). Plus de 20% des Français ne disposent que de 200 m² de forêt dans un rayon de 50 km autour de leur lieu de résidence. A l'inverse, 12 % d'entre eux ont accès à plus de 0,5 hectares soit plus de 5 000 m².

La proportion de forêts publiques est sensiblement plus élevée dans les zones où la surface forestière par habitant est faible. C'est notamment le cas de la couronne verte de l'agglomération parisienne.

INDICATEUR 6.10.2

Proportion de surface forestière par tranche de surface forestière par habitant dans un rayon de 50 km

classe de surface boisée par habitant dans un rayon de 50 km	surface boisée totale (%)
moins de 0,01 ha	0,04%
0,01 à 0,02 ha	0,9%
0,02 à 0,05 ha	1,2%
0,05 à 0,1 ha	3,1%
0,1 à 0,2 ha	7,9%
0,2 à 0,5 ha	33,4%
0,5 à 1 ha	27,2%
1 à 2 ha	17,1%
2 à 5 ha	9,0%
plus de 5 ha	0,1%
Total	100%

(Source : ONF, IFN 1998, IGN, INSEE/Recensement général de la population 1999 ; traitement ONF)

Commentaire : la répartition de la forêt par classe de surface par habitant dans un rayon de 50 km permet d'approcher la pression exercée par la fréquentation humaine sur le milieu naturel.

Plus de la moitié de la surface des forêts est située dans des zones où la surface forestière par habitant dans un rayon de 50 km est supérieure à 0,5 hectares ; la pression humaine est plus forte sur 13 % de la surface pour lesquels ce ratio est inférieur à 0,2 hectares.

CRITÈRE 6 - VALEURS CULTURELLES ET SPIRITUELLES

INDICATEUR 6.11

Nombre de sites en forêt et dans les autres terres boisées désignés comme ayant une valeur culturelle ou spirituelle

Nature du site	Nombre	Observations	Source
sites classés comportant une partie boisée	275	sur une surface totale d'environ 74000 ha	1
arboretums ouverts au public	87		2
réserves de biosphère	6	Pays de Fontainebleau, Vosges du Nord, Cévennes, Mont Ventoux, Lubéron, Vallée du Fango	3
sites du Patrimoine Mondial de l'Humanité	2	Vallée de la Loire (Domaine de Chambord) ; Réserve naturelle de Scandola en Corse (maquis)	3
arbres remarquables en forêt publique	2 000	dont 264 d'intérêt national	4
peuplements remarquables en forêt publique	200		4

(Source : 1 MEDD 2004, à partir de la base de données des sites classés. Les sites classés le sont sur la base de 5 critères : pittoresque, historique, légendaire, artistique ou scientifique. Certains sites sont classés sur la base de plusieurs critères. 2 ENGREF Arboretum National des Barres 2005. 3 UNESCO 2005 ; le site de Chambord, inscrit depuis 1981, a été inclus dans le site "Vallée de la Loire" en 2000 ; une partie de la réserve de Scandola est composée de maquis (autres terres boisées au sens de la FAO). 4 ONF 2004)

Commentaire : les dimensions culturelle et symbolique de la forêt occupent une place importante dans l'imaginaire des Français. La représentation majoritaire de la forêt comme « patrimoine à transmettre aux générations futures » et comme « réservoir de nature » en témoigne, comme l'a souligné une enquête de l'Office national des forêts et de l'Université de Caen en 2004. Parmi les sites à forte valeur culturelle ou symbolique en forêt, on peut citer les sites classés comportant une partie boisée, les arboretums ouverts au public, les réserves de biosphère, les sites du patrimoine mondial de l'humanité et les arbres et peuplements remarquables.

✓ Les sites classés sont définis par la loi comme des sites dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général. Tous les travaux forestiers susceptibles de modifier l'état ou l'aspect du site classé doivent faire l'objet d'une autorisation délivrée par le ministre chargé des sites. On dénombre environ 275 sites classés comportant une partie boisée, représentant une surface totale de 74 000 hectares. Les 2/3 d'entre eux sont classés pour l'ensemble des critères mentionnés, 20 % comme étant « pittoresques ». La majorité d'entre eux est située en Ile-de-France (21 %), en Bretagne (13 %), dans les Pays de la Loire (12 %), en région Centre (11 %) et en Provence-Alpes-Côte d'Azur (8 %).

✓ Les arboretums français constituent un patrimoine biologique encore méconnu. Ils présentent une très grande diversité (taxons et individus), des espèces rares (en danger, vulnérables ou symboliques) et des écosystèmes très particuliers. Parmi eux, 87 sont ouverts au public (voir liste annexe 10). Afin de mettre en place une politique de gestion raisonnée de ce patrimoine, un réseau français d'arboretums publics a été mis en place. Il comprend 10 arboretums gérés par l'Ecole nationale du génie rural des eaux et forêts (ENGREF), l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), l'Office national des forêts (ONF), le Museum national d'histoire naturelle (MNHN) et l'Université Paris-Sud.

✓ L'Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a lancé le programme scientifique « l'homme et la biosphère » (MAB : Man and biosphere) en 1974 dans le but de mieux comprendre les relations entre l'homme et son environnement. Ce programme a conduit l'UNESCO à élaborer le concept de « réserve de biosphère », site de démonstration et d'application d'un développement humain respectueux des ressources naturelles. Il existe aujourd'hui 440 réserves de biosphère dans le monde, réparties dans 97 pays. La France en compte 10 dont 7 en métropole. Parmi les réserves métropolitaines, 6 sont boisées : il s'agit des réserves de biosphère du Pays de Fontainebleau, des Vosges du Nord, des Cévennes, du Mont

Ventoux, du Lubéron et de la Vallée du Fango en Corse.

✓ La convention sur la protection du patrimoine mondial de l'humanité a été adoptée par l'UNESCO en 1972. Elle a pour but d'encourager, partout dans le monde, l'identification, la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel considéré comme ayant une valeur exceptionnelle pour l'humanité. Parmi les sites pouvant être considérés comme « patrimoine naturel » figurent les sites naturels qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science, de la conservation ou de la beauté naturelle.

Il existe 30 sites français inscrits au patrimoine mondial de l'humanité dont 2 comportant des forêts ou d'« autres terres boisées » au sens de la FAO. Il s'agit d'une part, du domaine de Chambord, inscrit depuis 1981 et inclus dans le site « Vallée de la Loire » depuis 2000 ; d'autre part, de la réserve naturelle de Scandola en Corse, qui constitue notamment un exemple remarquable de maquis méditerranéen.

La France devrait présenter en 2006 une demande d'inscription du site « Causses et Cévennes » au patrimoine mondial de l'humanité : ce site, qui concernerait 639 000 hectares, comporte de nombreuses forêts et autres terres boisées.

✓ L'Office national des forêts (ONF) a relancé en 1996 l'inventaire des arbres remarquables en forêt publique. Ceux-ci sont définis à partir de critères dendrologiques (dimensions, âge), esthétiques (forme du tronc, des frondaisons, des racines) ou culturels (valeur historique, religieuse, ethnographique). En règle générale, ces arbres ne sont protégés par aucun statut réglementaire mais ils sont pris en compte dans l'aménagement de la forêt.

La méthodologie de l'ONF repose sur un inventaire local avec une harmonisation régionale puis nationale qui comporte 4 niveaux d'intérêt. Environ 2 000 arbres et groupes d'arbres ont été reconnus comme remarquables dont 264 considérés comme d'intérêt national. Par ailleurs, 200 peuplements remarquables ont été recensés.

